

**RAPPORT D'ENQUÊTE SUR ACCIDENT MARITIME
ÉCHOUEMENT
DU TRAVERSIER «JOSEPH SAVARD»
AU LARGE DE SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE (QUÉBEC)
17 FÉVRIER 1996
RAPPORT NUMÉRO M96L0017**

Le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) a enquêté sur cet accident dans le seul but de promouvoir la sécurité des transports. Le Bureau n'est pas habilité à attribuer ni à déterminer les responsabilités civiles ou pénales.

RAPPORT D'ENQUÊTE SUR ACCIDENT MARITIME

Échouement

du traversier «JOSEPH SAVARD»
au large de Saint-Joseph-de-la-Rive (Québec)
17 février 1996

RAPPORT NUMÉRO M96L0017

Résumé

Le 17 février 1996, à 15 h 2, le «JOSEPH SAVARD» quitte le quai de l'île aux Coudres (Québec) à destination de Saint-Joseph-de-la-Rive (Québec). La première partie de la traversée s'effectue sans incident. À quelques centaines de mètres de sa destination, le navire entre dans un banc de glace en mouvement. Quelques minutes plus tard, le traversier s'immobilise dans un floe de glace à la dérive et le courant de flot dresse celui-ci vers la côte en quelques minutes, et le navire s'échoue avant d'avoir pu se dégager du floe de glace. L'événement n'a fait ni blessé ni pollution.

Autres renseignements factuels

Fiche technique du navire

Nom	«JOSEPH SAVARD»
Port d'immatriculation	Québec (Québec)
Pavillon	Canadien
Numéro officiel	806123
Genre	Traversier
Jauge brute	1 444,78 tonneaux
Longueur	62,71 m
Tirant d'eau	Avant : 4,04 m Arrière : 4,57 m
Construction	Acier
Propulsion	Deux moteurs Bombardier produisant 3 353 kW
Propriétaires	Société des traversiers du Québec Québec (Québec)

Vers 15 h le 17 février 1996, le «JOSEPH SAVARD» entame une navette entre l'île aux Coudres et Saint-Joseph-de-la-Rive avec 23 passagers à son bord. La marée est haute et un courant de flot est toujours présent dans le secteur; la visibilité est bonne et les vents de l'est sont légers. Le navire est sous la conduite du capitaine, assisté d'un officier. Tous deux sont des officiers ayant plusieurs années d'expérience à bord du traversier. Pour atteindre le quai de Saint-Joseph-de-la-Rive, le traversier doit traverser un banc de glace en mouvement. Quelques minutes après y être entré, le «JOSEPH SAVARD» s'immobilise dans un floe de glace qu'il ne réussit pas à casser et devient prisonnier des glaces. Bien que la machine principale soit maintenue en marche avant toute, le navire est drossé vers la rive nord. Vers 15 h 25, le traversier s'échoue à moins d'un demi-mille à l'ouest du quai de Saint-Joseph-de-la-Rive. Des tentatives de renflouement sont effectuées mais s'avèrent infructueuses. Le Centre de trafic maritime (CTM) de Québec est informé de l'accident à 16 h 32.

Après l'échouement et avec l'autorisation du capitaine, cinq passagers quittent le navire à bord d'un canot conçu pour la course dans les glaces. Vers 22 h, les 18 autres passagers sont évacués au moyen de l'hélicoptère R-419 de la Défense nationale. Le lendemain, soit le 18, vers 16 h 15, le traversier est renfloué à la faveur de la marée haute et avec l'aide de deux remorqueurs.

On rapporte des avaries à la coque qui nécessitent la mise en cale sèche du navire.

Analyse

¹ Toutes les heures sont exprimées en HNE (temps universel coordonné (UTC) moins cinq heures), sauf indication contraire.

Le «JOSEPH SAVARD» en était à sa neuvième traversée de la journée, mais il s'agissait du premier voyage de la journée pour le capitaine et l'officier. Lorsque le capitaine de relève est monté à bord, le capitaine qui était relevé l'a informé des conditions de glace qu'il avait rencontrées durant la journée. Des bancs de glace avaient été présents durant les autres traversées de la journée, mais ils n'avaient pas empêché le passage du navire.

Le Centre secondaire de sauvetage maritime (CSSM) de Québec est l'organisme responsable des opérations de recherches et sauvetage (SAR) dans la région de l'île aux Coudres. Comme il est possible que plus d'une opération SAR soient en cours simultanément, il est essentiel que le CSSM soit avisé le plus tôt possible après un sinistre maritime. Un déploiement rapide des ressources est la clé du succès lors de telles missions.

Le navire s'est échoué vers 15 h 25. Des tentatives de renflouement ont été faites pendant environ une heure avant que le CTM de Québec ne soit informé de l'accident. Ce dernier a aussitôt transmis l'information au CSSM de Québec. Si le CSSM avait été informé de la situation sans délai, il lui aurait été possible de passer à la phase d'alerte une heure plus tôt. Cette phase permet la mise en état d'alerte des effectifs SAR et un déploiement plus rapide des ressources disponibles si les passagers, l'équipage et le navire avaient subitement été mis en danger.

Les cinq passagers qui ont quitté le traversier à bord d'un canot étaient membres d'une équipe de compétition qui venait de terminer une course en canot sur les glaces entre Saint-Joseph-de-la-Rive et l'île aux Coudres.

Conclusions

1. Un banc de glace en mouvement était présent au large du quai de Saint-Joseph-de-la-Rive.
2. Le traversier s'est immobilisé dans un floe de glace à la dérive.
3. Le traversier s'est échoué avant de pouvoir se dégager du floe de glace.
4. Le personnel navigant était au courant de la présence de ce banc de glace.
5. Le CTM de Québec n'a été avisé qu'environ une heure après l'accident.

Causes et facteurs contributifs

Le «JOSEPH SAVARD» s'est échoué parce qu'il s'est immobilisé dans un floe de glace et qu'il a été drossé vers la côte. Le CSSM de Québec n'a été avisé qu'une heure après l'accident, ce qui a retardé inutilement l'opération de sauvetage.

Le présent rapport met fin à l'enquête du Bureau de la sécurité des transports sur cet accident. La publication de ce rapport a été autorisée le 12 février 1997 par le Bureau qui est composé du Président Benoît Bouchard et des membres Maurice Harquail, Charles Simpson et W.A. Tadros.

«JOSEPH SAVARD»

Le traversier échoué au large de Saint-Joseph-de-la-Rive

(Photos gracieuseté de la Garde côtière canadienne)